

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 16 juin 2020

Le seize juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis en huis clos à la salle des fêtes de Hombleux sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Vu la loi d'urgence 2020-290 pour faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article 2 modifiant le quorum des membres nécessaires pour une réunion de conseil municipal,

Vu l'ordonnance 2020-330 de continuité budgétaire,

Vu l'ordonnance 2020-391 visant la continuité de fonctionnement de service

Présents : Messieurs AVY Christian (Maire) + 1 pouvoir, DUPRÉ Benoît + 2 pouvoirs, URBANIAK Michel, HANSART Michel (adjoints), DUPRÉ Philippe , VAN MOORLEGHEM Didier, VOISIN Vincent, Mesdames KALOTA Ghislaine, HANNECART Pascale, (adjointes), LEFEBVRE Nathalie+ 1 pouvoir, NOBECOURT Martine

Absents : Messieurs DELATTRE Albert (pouvoir Mr Avy C.), FRISON Fabrice, HENOCQUE Nicolas, NIOT Daniel (pouvoir Mr Dupré B.)

Mesdames COSTA-DELOBEL Sophie, DELEBECQUE Stéphanie (pouvoir Mme Lefebvre), DUMONT Carole, DUPRÉ Magalie, GUILLOTTE Monique (pouvoir Mr Dupré B.), HÉNOCQUE Cécile, LORIDANT Sylvie,

Secrétaire de séance : Mr DUPRÉ Benoît

Convocation du 03.06.2020

Membres en exercice : 22

membres présents : 11

membres votants : 11+4 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Mr le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h10 et avant de lancer l'ordre du jour, demande aux membres présents de respecter une minute de silence pour rendre hommage à Mr Pierre Thuillart ancien membre du Conseil décédé dernièrement.

Mr le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 11 mars 2020
- Rapport du Maire
- Vote du compte de gestion
- Vote du compte administratif
- Vote des affectations de résultat
- Vote des taux d'imposition
- Bail antenne free
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Correspondant coordinateur recensement 2021
- Prime covid 19

Le conseil donne son accord pour ces rajouts.

Mr Dupré Benoît est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 MARS 2020

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE :

Mr le Maire félicite les hombleusiens et les hombleusiennes pour leur attitude en général lors de cette période de confinement, jeunes et moins jeunes dont il a pu remarquer l'absence dans les rues de la commune et abribus lors de ses rondes, cela en a été reporté lors des interrogations des services de la préfecture chaque semaine, même si quelques dérapages ont été signalés mais n'ont pas donné suite.

➤ Crise sanitaire :

Le premier tour électoral a été réalisé dans une situation plus qu'anormale puisqu'on était à la veille du confinement occasionné par la pandémie liée au covid 19.

On ne peut revenir sur cet événement qui nous bloque depuis dans toutes nos démarches et perturbe notre fonctionnement.

Les services se sont tous mis plus ou moins en sommeil ou certains en télétravail mais surtout en mode ralenti.

Le 28 juin, la phase électorale se termine, il devient impensable qu'il y ait un recul des autorités sur cette échéance.

L'action principale a été la reprise de l'école avec la modification du fonctionnement suite au problème de distanciation.

L'étude de faisabilité pour la rentrée de créer des classes si besoin dans la salle des sports et dans la bibliothèque (ancienne maternelle). Au vu de l'absence de nouveaux professeurs pour occuper ces postes, la commune a fait marche arrière avant d'engager des frais.

➤ Travaux dans la commune :

Le logement de Grécourt n'est pas terminé, Enedis vient tout juste de remettre en service le raccordement EDF, l'aménageur arrive à la fin des travaux, il rencontre un souci avec l'escalier qui lui a été livré, il ne correspond pas à la demande. Il est envisageable qu'il soit louable en août ou septembre. Pour ces travaux, il a été prévu un emprunt qui n'a pas eu lieu avec le manque de débat suite au confinement, l'Ordonnance de mars 2020 donnait tout pouvoir au Maire, fin avril, vu la durée incertaine du confinement, Mr le Maire a contacté la sous-préfecture et le trésorier pour la marche à suivre dans ces conditions, le Conseil ayant donné dans les délégations du Maire, la possibilité de lancer l'emprunt et comme il était prévu au budget précédent, ce qui fait que depuis début mai, une recherche de financement a été lancée auprès de trois banques, la meilleure est la caisse des dépôts avec un taux de 0.52% sur 15 ans (le crédit agricole proposait une ligne de trésorerie avant emprunt au taux de 1.28 %, la banque postale décline actuellement).

Le dossier est en cours auprès de la caisse des dépôts pour que ce soit le plus avantageux pour la commune car en ce moment, celle-ci ne dispose plus de manœuvre au niveau de la trésorerie. Les fonds doivent être débloqués la semaine prochaine.

Pour le covid, les dépenses concernant les masques, gel, gants, papier, savon, protection n'ont pas arrangé la trésorerie, l'état signale une aide possible mais comme, à ce jour, il n'a pas déjà payé ce qu'il doit (FCTVA 2018) il est toujours possible d'y croire.

Une protection sanitaire en milieu scolaire a été réalisée par une entreprise locale, suite aux déjections de pigeons sous les préaux des deux cours.

➤ Elections municipales :

La salle Brohon est terminée, elle a servi pour le premier tour et servira pour le second tour avec un protocole de fonctionnement n'autorisant qu'un seul électeur à la fois (sauf si même famille), cette salle ne disposant pas de double sortie. Le dépouillement se fera fenêtre ouverte, avec sonorisation s'il le faut et il sera possible de disposer des chaises en respectant les normes de distanciation conformément au décret du 31 mai 2020. Le reste du public restera à l'extérieur.

Pour la salle Jourdel, comme lors du premier tour, l'entrée se fera par le côté rampe et la sortie par la cour arrière. Conformément au Décret du 31 mai 2020, la même mise en place que la salle Brohon sera appliquée.

Pour la salle des fêtes, l'entrée se fera par l'entrée principale et la sortie par la cour côté primaire. La mise en place restera le Décret du 31 mai 2020, Mr le Maire appellera la sous-préfecture le cas

échéant pour avoir les dernières consignes de distanciation et s'il le faut, pour limiter le nombre de participants.

Chaque point de vote sera équipé de protection ainsi que de produit hydroalcoolique et masques.

COMPTE DE GESTION 2019 :

Celui-ci étant manquant lors de la dernière réunion, il n'a pas été permis de l'approuver et de ce fait le compte administratif n'a pas pu être voté.

Mr le Maire précise que le compte de gestion reflète en tout point le compte administratif.

Le compte de gestion a été distribué à chaque membre avec sa convocation, Mr le Maire précise que les restes à réaliser n'y figurent pas, ce qui fait que le solde est plus important que le solde du compte administratif qui lui a pris en compte les 94 322€ de restes à réaliser.

Le compte de gestion du trésorier payeur fait ressortir un excédent de l'année 2019 de **173 221 .53 €**.

Mr le Maire demande l'approbation du Conseil :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11+4 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Exécution du budget vue d'ensemble :

Section de fonctionnement,

DEPENSE 669 317.06 €

RECETTE 812 612.18 €

Report N-1

RECETTE 145 652.73 €

Section d'investissement,

DEPENSE 137 022.18 €

RECETTE 68 411.93 €

Report N-1 47 116.07 €

RECETTE _____

TOTAL 853 455.31 €

1 026 676.84 €

Résultat de l'exercice au 31/12/2019 : **173 221.53 €**

Résultat identique au compte de gestion du trésorier payeur, il faut signaler que des restes à réaliser sont prévus pour l'année 2020 avant que le budget soit établi :

Restes à réaliser engagés en investissement :

Maitrise d'œuvre voirie de Canisy 3 654.00 €

Logement à Grécourt 81 820.00 €

Place publique 8 848.00 €

TOTAL ENGAGE 94 322.00 €

Mr le Maire demande s'il y a des questions, aucune n'étant posée, il quitte la salle et laisse la présidence à Mr Urbaniak 1^{er} adjoint pour le vote du compte administratif :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10+3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte administratif 2019.

Mr Urbaniak rappelle Mr le Maire en signifiant l'acceptation du compte administratif par le conseil.

Retour de monsieur le Maire dans la salle, ce dernier reprend la présidence, et remercie le conseil pour sa confiance.

Les registres des titres et des mandats sont visibles à la demande des conseillers au secrétariat.

AFFEC TATION DE RÉSULTAT

A reporter au budget 2020 :

78 899.53 € au compte 002 (173 221.53-94322)

Excédent de fonctionnement au 31 12 2019 : **288 947.85 €**

Virement au BP investissement art 1068 : **210 048.32 €**

Virement au BP fonctionnement art 002 : **78 899.53 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11+4 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent les affectations de résultat 2019 de la commune de Hombleux.

TAUX D'IMPOSITION

Lors de la fusion, il avait été évoqué un lissage des taux de Grécourt sur 5 ans, ce qui fait que les différences entre les taux de Grécourt et Hombleux seraient étalées sur les 5 prochaines années pour avoir au final les mêmes taux sur l'ensemble de la commune.

Or, les services préfectoraux ont adressé des taux identiques sur l'ensemble de la commune. Il est joint une explication avec cette note où les différences sont démontrées.

Le secteur de Grécourt passe de :

Foncier bâti : 7.48 à 11.40 %

Foncier non bâti : 21.78 à 30.25 %

Soit 7€ à l'hectare de plus

Si les taux sont lissés comme décidé lors d'un précédent conseil, une délibération devra être envoyée au service fiscal pour rectification.

Mr le Maire demande aux membres s'ils sont d'accord pour un taux uniforme sur toute la commune :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10+4 pouvoirs	1	0

A la majorité, les membres du Conseil décident d'appliquer des taux d'imposition uniformisés sur toute la commune.

BAIL ANTENNE FREE

La Société Free a adressé le bail relatif à la mise en place d'une antenne sur notre commune à l'emplacement rue des osiers entre Bacquencourt et Hombleux, ce dossier a été présenté à chaque tête de liste pour pouvoir l'étudier ainsi qu'au riverain de la parcelle concernée.

L'antenne est d'une hauteur de 35ml, le bail est de 12 ans renouvelables par périodes successives de 6 ans, la location est de 4000 € annuel, payable par semestre.

La déclaration préalable a été accordée par le PETR.

Certains membres reprochent l'impact visuel négatif de cette antenne, Mr le Maire répond qu'elle sera verte et entourée d'arbres pour la cacher.

La société free a expliqué à Mr le Maire que si la commune refusait l'implantation, un riverain privé était intéressé.

Mr Dupré intervient en disant que dans ce cas la commune perdrait une rentrée d'argent.

Mr le Maire demande l'autorisation de signer le bail.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7+3 pouvoirs	2	2+1 pouvoir

A la majorité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer le bail de location pour une Antenne free.

CORRESPONDANT COORDINATEUR RECENSEMENT 2021

Un recensement doit se faire en 2021, un correspondant coordonateur doit être nommé avant le 30 juin 2020. Cela peut être un élu ou un agent, vu les élections municipales qui doivent avoir lieu le 28 juin pour le second tour, le mieux serait de nommer un agent.

Le nombre de recenseur est décidé par l'INSEE suivant le nombre d'habitant. Ils seront choisis par la prochaine équipe.

Les recenseurs distribueront les documents à chaque domicile, les habitants qui le pourront, devront se faire recenser par internet, le coordinateur, qui sera en contact avec l'INSEE, aura la charge de vérifier si les renseignements sont complets.

Mr le Maire propose Mme Naturel en tant que correspondant coordinateur, en sachant qu'elle peut être remplacée par une autre personne en cas de problème avant la fin aout 2020.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10+4 pouvoirs	0	0

A la majorité, les membres du Conseil désignent Mme Naturel comme correspondant coordinateur.

PRIME COVID 19

Mr le Maire informe le Conseil du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Que conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut-être mise en place, après avoir défini les critères d'attribution au sein de la commune de Hombleux.

Mme Lefebvre, Mr Van Moorleghem répondent que les agents n'étaient pas obligés de venir travailler et qu'ils étaient rémunérés tout en restant chez eux, qu'il n'y a pas lieu de verser une prime ;

Mme Hannecart et Mr Dupré rétorquent qu'il faut justement faire un geste envers les agents qui sont venus travailler malgré le confinement.

Mr le Maire précise que cette prime serait plafonnée à 500 € et serait versée au prorata du temps de présence.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9+3 pouvoirs	2+1 pouvoir	0

A la majorité, les membres du Conseil décident de verser une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant le confinement.

QUESTIONS DIVERSES

Malgré leurs absences à ce dernier conseil : Mr le Maire lit les questions reçues de Mme Dumont, Mr Frison, Mme Loridant, pour que les membres présents en soient avisés.

1- Bon nombres d'administrés ont eu la mauvaise surprise d'apprendre dans la presse que leur commune « connaît des problèmes financiers ».

Comment la gestion d'un budget communal peut-elle être exposée de telle façon au grand public, alors que les conseillers municipaux en cours de mandat n'ont pas connaissance d'une telle situation et sont, de ce fait, dans l'incapacité de pouvoir répondre aux diverses interrogations des concitoyens qui font part de leurs inquiétudes sur ces révélations financières qui nous concernent tous ?

→L'explication est donné dans le point concernant les travaux de Grécourt, il n'était pas prévisible d'avoir une période de confinement qui a empêché la mise en place finale du financement qui avait été prévu sur le budget précédent, il est vrai que la commune n'a pas un fond de roulement important et que certains financements arrivent en fin d'année alors que nous avons beaucoup à payer en début d'année (capital et intérêt d'emprunt), si l'emprunt avait été lancé comme prévu nous n'aurions pas eu ce problème. Nous tenons à préciser que nous n'avons pas eu de remarques venant d'administrés

concernant cet article de presse à qui nous aurions pu leur expliquer l'interprétation de problèmes financiers, par contre, chacune et chacun des élus peuvent s'intéresser au fonctionnement budgétaire de la commune en venant en Mairie...

2- Un traitement des désherbages des trottoirs a été effectué dans la commune. Pourquoi toutes les rues n'ont-elles pas été concernées ?

→ Il est nécessaire de rappeler que nous sortons d'une phase de confinement où la plupart restait chez eux, donc les travaux ont pris malheureusement du retard mais aussi des problèmes de traitement désherbant où le produit était inefficace contre la prolifération des hautes herbes. De plus le traitement bio n'est pas si efficace que l'ancien désherbant. Il faut rappeler aussi que chaque riverain n'était pas interdit à désherber son trottoir.

3- Problème d'un écoulement odorant qui se déverse dans le terrain d'un voisin et dans le caniveau rue du monument. Il pourrait peut-être s'agir d'un problème de tout à l'égout : raccordement ?

Peut-on faire un peu la lumière sur ce dossier ayant d'autres éventuels soucis ?

→ Le riverain apparemment n'est pas raccordé en totalité, il faudra approfondir cette situation.

4- Quid du courrier adressé à Monseigneur l'Evêque d'Amiens et la venue d'un expert ?

→ En raison du confinement, l'expert n'a pas pu se déplacer. La nouvelle équipe devra faire un rappel. Il faut signaler que cela concerne l'état de l'église Saint Mathieu de Grécourt qui a été mise en sécurité en interdisant son accès intérieur.

5- Des administrés d'Hombleux rencontrent régulièrement des soucis lors du ramassage de leur poubelle : le prestataire « balance » la poubelle, ne la referme pas....

Ce problème, déjà évoqué, a-t-il été remonté au niveau de la communauté des communes ?

→ Oui, la com des com en a été informé. Serait-il possible d'avoir le nom des plaignants pour que nous intervenions directement et le mieux serait qu'à l'avenir les administrés concernés se rapprochent de la mairie afin de remonter une nouvelle fois l'information, avec les noms et adresses des plaignants, à la C.C.E.S.

6- Une mère de famille a, en février 2019, déposé plainte pour mise en danger des enfants de l'école Louis Sclavis.

Lors de la réunion du conseil municipal du 09 décembre, le maire a ait lecture du courrier adressé au procureur pour connaître l'état d'avancement du dossier.

Dans cette affaire, le professionnalisme de l'équipe municipale et l'équipe enseignante a été mis en doute. L'inquiétude des parents est toujours présente, notamment

En cette période d'inscription dans les centres scolaires.

Peut-on porter à la connaissance des différentes parties prenantes, la réponse officielle du Procureur de la République, de façon à aborder la prochaine rentrée scolaire en toute sérénité ?

→ Le Procureur de la République a classé le dossier sans suite, de plus la rentrée scolaire qui a suivi s'est très bien déroulée et n'a pas connu de vague suite à cette malheureuse affaire.

7- Qu'en est-il du dossier assurance suite au problème survenu en 2018 sur la voiture d'une administrée de la rue du monument ?

La mairie devait rencontrer l'assureur pour débloquer le dossier.

→ Les assurances AMP ne reconnaissent pas la responsabilité de la commune, un courrier dans ce sens a été adressé à AXA, assureur de l'administrée, en date du 22 juin 2018.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h15.